

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DSJS	Date	3 mars 2026
Numéro	26.119	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission Digitalisation		Lié à (facultatif) : ad 26.603_com
Titre :	Pour l'inscription dans la loi sur l'enfance et la jeunesse de mesures pérennes de prévention, de sensibilisation et de formation autour de la digitalisation	
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'inscrire, dans la loi sur l'enfance et la jeunesse à venir, l'impératif de sensibilisation, de prévention et de création d'espaces de dialogue en lien avec la digitalisation de la société.		
Développement (obligatoire) : Partageant les préoccupations et les constats exprimés par les membres de la session des jeunes 2025 dans leur pétition « Pour l'inscription dans la loi sur l'enfance et la jeunesse de mesures pérennes de prévention, de sensibilisation et de formation autour de la digitalisation », déposée le 28 octobre 2025, qui déplore le manque de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement autour des enjeux, des risques et des apports, positifs ou négatifs, de la digitalisation de la société, la commission Digitalisation demande que la future loi sur l'enfance et la jeunesse, en cours de rédaction, reprenne les revendications des pétitionnaires. Dans ce cadre, le Grand Conseil demande que le Conseil d'État soit attentif à prendre en compte le délai de rédaction de la loi sur l'enfance et la jeunesse et veille à mettre en place des mesures transitoires jusqu'à ce terme.		
Demande d'urgence : NON		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Caroline Juillerat, présidente de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :